

## À votre agenda : La sécurité nautique au lac Saint-Augustin

CBLSA

Collaboration spéciale

**Le CBLSA vous offre une conférence sur les règles concernant la sécurité nautique sur les plans d'eau au Québec, lors de son assemblée générale annuelle qui se tiendra le mercredi 19 avril prochain.**

Le printemps s'en vient à grands pas et plusieurs plaisanciers retrouveront les joies de naviguer sur les plans d'eau du Québec. Comme sur la route, il existe des règles à respecter sur l'eau pour assurer la sécurité nautique et la cohabitation harmonieuse de tous les usagers. Sur un lac, ces règles s'appliquent à toutes les embarcations.

La navigation de plaisance est une compétence fédérale, régie par la *Loi sur la marine marchande du Canada* (2001). Selon le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, il y a une vitesse maximale de 55 km/h établie pour le lac Saint-Augustin. Vous devez également conserver certains documents et équipements prescrits à bord de votre embarcation et respecter les règles pour la sécurité des passagers et des autres usagers. Bref, que vous circulez sur l'eau en canot, en chaloupe, en kayak, en pédalo ou en embarcation à moteur, tous ont des règles

de sécurité à respecter. Le 19 avril, le sergent Claude Baril, de la Sûreté du Québec et M. Jean Tellier, de Transports Canada, feront un rappel concernant ces obligations et les comportements à adopter sur l'eau au moyen de démonstrations avec du matériel de sécurité.

Au-delà de la sécurité nautique, la navigation sur le lac Saint-Augustin doit également tenir compte de la fragilité du plan d'eau, en tant que milieu naturel dont la qualité de l'eau est affectée par les éléments nutritifs et les sédiments provenant de son bassin versant. Comme le lac est peu profond, le passage de l'hélice d'une embarcation motorisée entraîne souvent une remise en suspension locale de sédiments, ce qui libère du phosphore et favorise la croissance des algues. Les hélices coupent également les plantes aquatiques comme le myriophylle, qui se reproduit facilement par bouture. Les vagues générées peuvent causer du batillage qui favorise l'érosion des rives. Le respect de la limite de vitesse et le départ en douceur depuis la rive permettent de minimiser ces impacts.

Le 19 avril prochain, le CBLSA vous invite en grand nombre à mettre à jour vos connaissances et à échanger sur le sujet. [www.lacsaintaugustin.com](http://www.lacsaintaugustin.com). ■



Une rencontre préparatoire réunissait le sergent Claude Baril, de la Sûreté du Québec, M<sup>me</sup> Isabelle Girard, de Transports Canada et M. Louis Désilets, du CBLSA.